



27 septembre 2023

Daniel Nowlan
Président
Croissance Ontario
2001-250, rue Yonge
Toronto, Ontario
M5B 2L7
djnowlan@gmail.com

Monsieur Nowlan:

Alors que vous commencez à planifier l'exercice 2024-25, nous avons le plaisir de vous écrire en votre qualité de président de Croissance Ontario (CO) pour vous remettre une lettre exposant nos attentes et notre orientation pour CO au cours de l'année à venir. Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre expose mes attentes à l'égard de Croissance Ontario pour l'exercice 2024-25.

Les organismes gérés par les conseils d'administration de l'Ontario sont des partenaires essentiels pour assurer la prestation de services de haute qualité aux Ontariens. Le travail que vous et vos collègues du conseil d'administration entreprenez pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de CO permet de soutenir l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et de mettre en œuvre les politiques de la province en matière de capital-risque. Il est important que cette orientation soit cohérente avec les priorités du gouvernement, le mandat de votre organisme, les politiques et directives clés et mes orientations, le cas échéant. Nous vous remercions de votre volonté de servir.

En tant que partie intégrante du gouvernement de l'Ontario, les organismes sont censés agir dans le meilleur intérêt des Ontariens en étant efficaces, efficaces et en optimisant les ressources des contribuables.

Les priorités pour 2024-25 sont les suivantes :

1. **Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses**

- Travailler dans le cadre des dotations financières de l'organisme et du budget approuvé par le conseil d'administration.

- Cerner et poursuivre les occasions d'investissement à fort potentiel, les pratiques innovantes ou l'amélioration de la durabilité des programmes.
- Respecter les directives applicables en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti de l'accord d'achat en gros d'Approvisionnement Ontario et en collaborant avec Approvisionnement Ontario dans le cadre d'initiatives stratégiques d'approvisionnement.
- Respecter les mesures provisoires en matière d'immobilier pour les bureaux de l'organisme.
- Exploiter et atteindre les résultats de référence pour les stratégies et les directives en matière de rémunération.

2. Transparence et responsabilité

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables et garantir la transparence et la reddition de comptes dans les rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables et répondre aux conclusions des audits, le cas échéant.
- Comprendre les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil dans la gouvernance et la responsabilité de l'organisme, et fournir au ministre des matrices de compétences annuelles pour s'assurer que les conseils d'administration disposent de personnes qualifiées.
- Examiner et mettre à jour chaque année les indicateurs clés de rendement de l'organisme afin de garantir l'efficacité, l'efficacité et la viabilité.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace de détection, d'évaluation et d'atténuation des risques de l'organisme, y compris en matière de cybersécurité, et de tout risque futur lié à une situation d'urgence.

4. Gestion de la main-d'œuvre

- Optimiser votre capacité organisationnelle pour soutenir la meilleure prestation possible de services publics, y compris le redéploiement des ressources vers les domaines prioritaires, si nécessaire.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités, en déterminant les possibilités de relocalisation d'organismes nouveaux ou existants dans des communautés à faible coûts partout en Ontario (conformément à la Directive sur les biens immobiliers du Conseil de gestion du gouvernement, art. 5.4), le cas échéant.
- Aligner les stratégies en matière de ressources humaines et d'aménagements sur les directives et la politique de la FPO.
- Respecter les mandats du Conseil du Trésor ou du Conseil de gestion du gouvernement en matière de main-d'œuvre et de négociation.

- Gérer avec prudence et efficacité le financement des activités et la taille des effectifs.

5. Diversité et inclusion

- Développer et encourager les initiatives de diversité et d'inclusion, en promouvant un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus d'engagement en faveur de l'inclusion afin de s'assurer que toutes les voix sont entendues pour éclairer les politiques et la prise de décision.

6. Collecte, partage et utilisation des données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, le partage d'informations et l'établissement de rapports, afin d'établir des rapports fondés sur les résultats et d'améliorer la prestation de services.
- Accroître le partage de données avec Approvisionnement Ontario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les accords contractuels et les relations avec les fournisseurs, afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données.

7. Livraison numérique et service à la clientèle

- Explorer et mettre en œuvre la numérisation pour la prestation de services en ligne afin de garantir le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations.

En plus de ces priorités gouvernementales, pour l'exercice 2023-2024, nous nous attendons à ce que CO se concentre sur les éléments suivants :

1. Gérer le portefeuille d'investissements et les activités d'affaires de CO d'une manière prudente et rentable, en utilisant les revenus autogénérés pour couvrir les activités.
2. Soutenir le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et investir stratégiquement dans des fonds de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de rendements nets positifs pour la province.
3. Veiller à ce que les investissements du fonds Capital-risque Ontario et du fonds Capital-risque Ontario II soient conformes au cadre d'investissement de l'organisme. Veiller également à ce que les investissements soient conformes aux priorités actuelles du gouvernement, y compris, mais sans s'y limiter, la commercialisation et la protection de la propriété intellectuelle en Ontario et le soutien aux fonds de capital-risque axés sur la croissance qui sont essentiels pour permettre aux entreprises ontariennes d'atteindre une position de premier plan à l'échelle internationale.

4. Collaborer avec Investissements Ontario pour harmoniser les efforts d'attraction des investissements, afin de soutenir la croissance des fonds de capital-risque et des entreprises locales.

Grâce à ces mesures, nous pouvons continuer à veiller à ce que CO contribue à une industrie du capital-risque durable et à long terme en Ontario, qui à son tour contribuera à renforcer l'économie de l'Ontario et à créer des possibilités d'emploi dans des secteurs économiques clés de la province.

Nous vous remercions, ainsi que vos collègues du conseil d'administration, pour votre soutien continu et pour vos précieuses contributions. Nous serions heureux de discuter de ces priorités lors de notre prochaine réunion et nous attendons avec impatience de savoir comment elles se traduiront dans le prochain plan d'entreprise de l'organisme et dans les activités courantes de l'organisme.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter Anne Bermonte, sous-ministre adjointe de la Division de l'innovation et des partenariats économiques, au 416 314-5525.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Fedeli', with a long horizontal stroke extending to the right.

Victor Fedeli
Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce